

Gestion des contrats

L'assureur: Anips et Agri Prévoyance en coassurance sont les assureurs

ANIPS : Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés - 2 bd de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre - Institution de Prévoyance agréée par Arrêté Ministériel du 17 octobre 1979 régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

AGRI PREVOYANCE: Institution de Prévoyance, membre du groupe AGRICA, régie par les dispositions de l'article L.727-2 II du Code Rural et du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale, sise 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS.

Le Gestionnaire des contrats:

GROUPAMA NORD EST : sise 2 rue Léon Patoux - CS 90010 - 51686 REIMS Cedex 2
Gestion des contrats par la Direction Entreprises :

Pole Prévoyance Collective - 12 boulevard Roederer - CS 20049 - 51721 REIMS Cedex

Le versement des prestations :

Le versement des prestations est assuré par:

Les MSA Mutualité Sociale Agricole de chaque département

